

Mandat M4020.10 Xavier Ganiot/Vincent Brodard/René Thomet/Bernadette Hänni/Nicolas Repond/Raoul Girard/Nicolas Rime/Pierre Mauron/Andrea Burgener Woeffray/Bernard Aebischer (sauver nos lignes régionales)¹

Retrait

Ganiot Xavier (*PS/SP, FV*). Le 20 août dernier, notre groupe déposait un mandat au nom significatif «Sauvons nos lignes régionales» – un titre pour le moins éloquent – qui renvoyait à une urgence car urgence il y avait. Pour rappel, dans son projet de programme de consolidation 2012–2013, le Conseil fédéral avait notamment prévu de relever de 32 à 100 personnes la demande minimale donnant droit à une indemnité de sa part. Ce relèvement de la demande minimale aurait touché 160 lignes de transport régional au niveau suisse, dont 14 lignes dans notre canton.

Or, à la suite du dépôt de notre mandat et grâce à l'action du Conseil d'Etat au sein de la Conférence des Directeurs des transports publics et de la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseil fédéral a décidé, le 9 novembre de l'année dernière, de renoncer aux coupes annoncées. Cela ne peut, en effet, que nous réjouir, d'autant plus que ces coupes ne pouvaient plus se justifier. En effet, les mesures d'économie envisagées ne permettaient plus d'assurer la desserte de base prévue par la loi fédérale et ne permettaient pas non plus de prendre suffisamment en compte les objectifs de la politique régionale, pourtant déclarée capitale par le Conseil fédéral.

Ainsi, sur la base de ce que l'on peut raisonnablement appeler une victoire, nous retirons notre mandat tout en précisant que la vigilance du parti socialiste en faveur du maintien des lignes régionales demeurera inébranlable. Cette inébranlabilité se justifie d'autant plus à la lecture d'un article récent paru dans le *Matin Dimanche*, article dans lequel nous pouvions connaître la position de M^{me} Leuthard qui annonçait les perspectives suivantes: une augmentation tarifaire de 10%, la suppression de la déduction fiscale pour les pendulaires et enfin le réexamen de la pertinence du maintien des lignes régionales.

En la matière, chers collègues, nous n'avons pas le droit d'être naïfs et nous annonçons d'ores et déjà que nous réagissons derechef en cas de nouvelles menaces!

– Cet objet est retiré et ainsi liquidé.

Motion M1105.10 Jean-Louis Romanens/Jean-Pierre Siggen (introduction d'une amnistie fiscale cantonale)²

Retrait

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Il nous aurait paru intéressant que ce Parlement débâte la question d'une amnistie fiscale. Toutefois, nous nous rendons compte que notre motion ne trouvera pas l'appui nécessaire dans ce Parlement et nous ne voulons pas être les responsables d'un débat qui n'apporterait rien. En conséquence, nous retirons notre motion.

– Cet objet est retiré et ainsi liquidé.

Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs)³

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Freiwilligenarbeit ist unerlässlich, ist wohl anerkannt und wird von den meisten auch gelobt. Das ist wichtig und richtig so. Ohne die vielen tausend Stunden Freiwilligenarbeit würde die Schweiz stillstehen. Sie verdient daher nicht nur Wertschätzung, sondern muss durch angemessene Steuerbefreiung belohnt werden. Meine Motion ist somit einfach und klar. Ich will die Freiwilligenarbeit bis zu einem Betrag von 10 000 Fr. honorieren. Dabei denke ich besonders an Trainer und Jugendausbilder aller Sportarten, Vorstandsmitglieder sämtlicher Vereine in Sport, Kultur und Freizeit, Dirigenten und Chorleiter, aber auch Samariter, Kinder- und Betagtenbetreuer. Nur als einziges Beispiel: Finden Sie es richtig, dass ein Chorleiter, welcher für seine immense Arbeit 3000 Fr. im Jahr bekommt, immerhin noch 2200 Fr. versteuern muss? Die Definition für Freiwilligenarbeit ist im Gegensatz zum Abzug für freiwillige Zuwendungen, wie es das Gesetz vorsieht, leicht zu handhaben: Nämlich alle, welche für unsere Gesellschaft etwas mehr leisten als andere und eine kleine Entschädigung für die unzähligen Stunden bekommen.

Ich gehe also mit dem Staatsrat nicht einig, denn ich will nicht diejenigen benachteiligen, welche keinerlei Entschädigung erhalten, sondern diejenigen belohnen, welche Freiwilligenarbeit leisten. In der heutigen Zeit ist dienen nämlich nicht mehr modern. Es gibt leider immer mehr Leute, die nur noch konsumieren, als dass sie der Gesellschaft durch Freiwilligenarbeit etwas zurückgeben.

Auf ein Postulat der Grossräte Nicolas Bürgisser und Jean-Pierre Dorand im Jahre 2005 gab der Staatsrat folgende Antwort: «Der Staatsrat anerkennt den Beitrag der Freiwilligenarbeit und betont, dass ihre Förde-

¹ Déposé et développé le 20 août 2010, *BGC* p. 1320 ss; réponse du Conseil d'Etat le 8 février 2011, *BGC* p. 722ss.

² Déposée et développée le 17 juin 2010, *BGC* p. 1057; réponse du Conseil d'Etat le 11 janvier 2011, *BGC* pp. 253 ss.

³ Déposée et développée le 9 septembre 2010, *BGC* p. 1320; réponse du Conseil d'Etat le 25 janvier 2011, *BGC* pp. 720ss.